

# **PLATEFORME HEBERGEMENT THERAPEUTIQUE**

## **CEID Addictions**

### **OBJECTIFS**

La plateforme d'hébergement thérapeutique du CEID met en évidence une multiplicité de dispositifs d'hébergement et de compétences sur le plan sanitaire et médico-social. Cette diversité de l'offre de prise en charge en matière de soins en hébergement constitue une richesse qui doit être conservée et renforcée dans la mesure où elle se développe de manière harmonieuse, complémentaire et coordonnée.

Ainsi, la plate forme d'hébergement prend en compte le caractère évolutif des besoins de santé des personnes présentant des conduites addictives.

La plate forme d'hébergement thérapeutique s'articule autour de quatre objectifs:

- 1- Une meilleure identification et lisibilité des structures pour les partenaires.
- 2- Une graduation de l'offre sur les différentes structures d'hébergement.
- 3- Une meilleure adéquation entre la demande de l'usager et l'offre de soins proposée.
- 4- Une plus grande fluidité des parcours.

### **MOYENS**

- Un local sur Bordeaux pour pouvoir accueillir les patients à évaluer.
- Une secrétaire (0,5 ETP) pour gérer les demandes écrites et constituer les dossiers à étudier.
- Un coordinateur (0,5 ETP), qui fera également partie des évaluateurs, pour organiser les plannings d'évaluation (évaluateurs et personnes à évaluer), les plannings de dates d'admission.

### **CONSTITUTION ET ORGANISATION DU GROUPE D'EVALUATEURS**

Les évaluateurs seront mis à disposition par les trois structures d'hébergement (Bègles, Bordeaux, Barsac). L'équipe d'évaluateurs sera constituée de 10 personnes :

- 4 médecins (Bègles, Bordeaux, Barsac)
- 3 psychologues (Bègles, Bordeaux, Barsac)

-2 assistantes sociales (Bègles, Barsac)

-2 éducateurs (Bordeaux)

Lors de chaque session d'évaluation hebdomadaire, un binôme d'évaluateurs sera constitué. Il s'agira **obligatoirement et systématiquement** d'un médecin associé à un autre professionnel de l'équipe de la plateforme.

Les binômes interviendront une demi-journée par semaine (jour retenu : mercredi matin)

Lors de cette demi-journée, le binôme d'évaluateurs aura plusieurs tâches à accomplir :

-Lecture des dossiers de demandes complets et sélection des candidatures retenues.

-3 évaluations (sur site ou téléphonique)

-Décisions d'orientation à l'issue de ces évaluations

## **ORGANISATION DE LA PLATEFORME**

### 1) Modalités de la demande d'admission :

Le processus comprend 2 étapes :

-1<sup>ère</sup> étape : une lettre de candidature est adressée à la plateforme d'hébergement, accompagnée des fiches médicale, sociale et psychologique remplies préalablement par les professionnels qui suivent les demandeurs.

-2<sup>ème</sup> étape : après lecture des dossiers complets, une évaluation est programmée (ou non) avec l'équipe de la plateforme. Cette évaluation pourra se faire soit sur le site de la plateforme, soit par téléphone pour les demandes les plus éloignées géographiquement.

A l'issue de cette évaluation, une proposition d'admission sur l'une des trois structures d'hébergement sera prononcée ou non.

### 2) Critères d'indication d'évaluation pour orientation :

L'étude des dossiers complets devra permettre de faire un premier tri dans les demandes.

Ainsi, les critères retenus comme rédhitoires à une évaluation sont les suivants :

- Absence de dépendance
- Absence de suivi ambulatoire préalable
- Trouble(s) psychiatrique(s) incompatibles avec la vie en collectivité ou rendant l'autonomie impossible
- Trouble(s) addictologique(s) secondaires à une pathologie psychiatrique lourde et au second plan

- Trouble(s) somatique(s) grave(s), décompensé(s), irréversible(s)... incompatible(s) avec la vie en centre de soins, nécessitant des soins hospitaliers.

**Seul le médecin présent lors de chaque session d'évaluation sera habilité à décider d'un refus d'évaluation.**

Si tel était le cas, chaque refus sera signifié et expliqué par courrier adressé au demandeur.

3) Critères d'orientation :

A l'issue de l'étude des dossiers complets, chaque dossier retenu se verra signifier par courrier une proposition de date d'évaluation (sur site ou téléphonique).

Plusieurs critères d'admission ont été retenus pour chacune des trois structures d'hébergement :

<b>Appartements Thérapeutiques Bordeaux</b>	<b>Centre de Soins Bègles</b>	<b>Communauté Thérapeutique Barsac</b>
Souhait du patient	Souhait du patient	Souhait du patient
Contre indication : pathologie psychiatrique rendant impossible la vie autonome	Contre indication : pathologie psychiatrique rendant impossible la vie en collectivité	Contre indication : pathologie psychiatrique rendant impossible la vie en collectivité
Gestion de la solitude	Pas de couple	Pas de couple
Pas d'animal	Pas d'animal	Pas d'animal
Priorité aux candidatures locales, départementales et régionales	Priorité aux candidatures locales, départementales et régionales	Priorité aux candidatures locales, départementales et régionales
Pas de consommation de produits psychoactifs (hors tabac) pendant la durée du séjour	Pas de consommation de produits psychoactifs (hors tabac) pendant la durée du séjour	Pas de consommation de produits psychoactifs (hors tabac) pendant la durée du séjour
Pas d'équipement prévu pour le handicap moteur (fauteuils roulants)	Fermeture du centre en août	Antécédents de prise en charge en addictologie (pas de primo accédent)
Autonomie sociale et financière de la personne	Pas de tabac à rouler	Pas de tabac à rouler
Participation financière	Participation financière en fonction des revenus	Participation financière en fonction des revenus et de la phase du soin
		Capacités à vivre en collectivité sur du long terme (s'inscrire dans un projet de soins de 1 à 2 ans), sociabilité

Certains de ces critères pourront être évalués à l'aide d'outils validés :

- E.A.S. (Echelle d'Autonomie Sociale)
- URICA (University of Rhode Island Change Assessment scale)
- CPRS (Echelle d'évaluation psychopathologique générale)
- Questionnaire anamnestique expérimental
- RFS (Echelle de qualité de vie de retentissement fonctionnel et socio-affectif)
- SAS (Echelle d'adaptation sociale)
- CIDI (Composite International Diagnostic Interview)
- ASI (Addiction Severity Index)

Cette liste est non exhaustive.

4) Situations d'urgences :

- Chacune des 3 structures prévoit un accueil ponctuel éventuel (dans le cas de relais ou de séjour de rupture), en fonction des places disponibles.
- Placement extérieur justice : présence souhaitable d'un membre du SPIP lors de l'évaluation.

5) Prise de décisions concernant les orientations à donner:

A l'issue des évaluations, une réponse écrite sera adressée à chaque demandeur pour leur proposer (ou non) l'orientation la plus appropriée sur l'une des trois structure d'hébergement. Chaque réponse négative sera argumentée.

**Mise en œuvre de l'action : septembre 2010**